



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Date de la convocation : 14 mars 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoint au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, M. LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN - CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE EAU - N° 24/02 - 05/B

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2024. Ces propositions de budget ont ensuite été présentées après optimisation à la commission finances du 7 mars 2024.

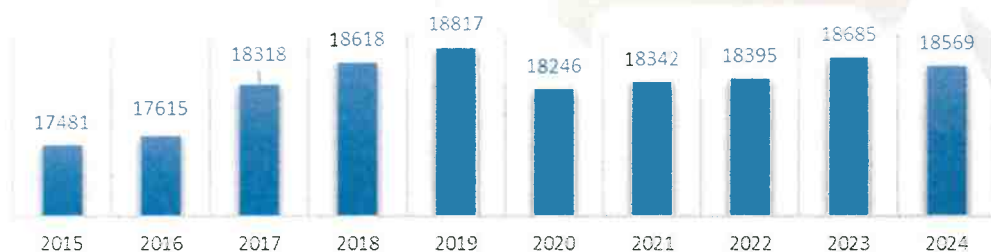
Le budget annexe eau est équilibré à 552 965,00 € pour la section de fonctionnement et 693 523,26 € pour la section d'investissement reports compris.

Ce budget est établi Hors Taxes et soumis à la TVA.

Evolution démographique :

L'INSEE calcule au 1er janvier 2024, pour Romorantin-Lanthenay : 18 569 habitants, soit une baisse de 116 habitants depuis les chiffres publiés par l'INSEE au 1er janvier 2023.

Croissance démographique de Romorantin-Lanthenay



Variations démographiques

- 2019 à 2020 = - 3,00 %
- 2020 à 2021 = + 0,50 %
- 2021 à 2022 = +0,29 %
- 2022 à 2023 = +1,58%
- 2023 à 2024 = -0,62%

Section de fonctionnement :

Recettes :

Ce budget encaisse principalement les redevances de consommation en fonction du nombre de m³ d'eau potable.

.../...



Le montant de la surtaxe a été maintenu à 0,33 €/m³.

Exercice	2024
Type de mouvement/Chapitre	Budget
Réel	482 081,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	251 894,08 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	230 186,92 €
Ordre	70 884,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	70 884,00 €
TOTAL	552 965,00 €

Dépenses :

Les principales dépenses réelles concernent principalement les intérêts d'emprunts, auxquels s'ajoutent quelques frais sur les fluides, l'énergie et le personnel. Toutefois les dotations aux amortissements dépassent largement les dépenses réelles du service, pesant lourdement sur la tarification.

Exercice	2024
Type de mouvement/Chapitre	Budget
Réel	26 542,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 861,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 500,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	15 740,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 431,00 €
Ordre	526 423,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	255 000,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	271 423,00 €
TOTAL	552 965,00 €

Section d'investissement

Recettes :

Exercice	2024	
Type de mouvement/Chapitre	Reports	Total prévu
Réel	23 450,00 €	143 650,26 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		143 650,26 €
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTION	23 450,00 €	23 450,00 €
16 - EMPRUNT	0,00 €	0,00 €
Ordre	526 423,00 €	526 423,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		255 000,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		271 423,00 €
TOTAL	23 450,00 €	670 073,26 €

En plus de 23 450,00 € inscrits en reports, les prévisions des recettes réelles sur l'année sont de 143 650,26 € constituées uniquement de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses :

.../...



Exercice Type de mouvement/Chapitre	2024		
	Reports	BP	Total prévu
Réel	141 170,11 €	481 469,15 €	622 639,26 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 170,11 €	134 431,19 €	275 601,30 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	161 500,00 €	161 500,00 €
OP 202204 - REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES	0,00 €	66 537,96 €	66 537,96 €
Ordre		70 884,00 €	70 884,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		70 884,00 €	70 884,00 €
TOTAL	141 170,11 €	552 353,15 €	693 523,26 €

En plus de 141 170,11 € inscrits en reports, les prévisions des dépenses réelles sur l'année sont de 552 353,15 € principalement orientées pour :

- Le remboursement du capital d'emprunt..... 119 000,00 €
- La poursuite des études relatives à l'usine des Lices 104 431,19 €
- Création de bornes de puisage..... 30 000,00 €
- Le bouclage rue des Crotays..... 52 500,00 €
- Création du réseau AEP rue des bleuets..... 82 500,00 €
- Réhabilitation du réseau AEP rue du vieux pierreux..... 26 500,00 €
- La réhabilitation d'une portion du réseau A.E.P. dans le quartier des Favignolles 66 537,96 €

Les crédits d'investissement pluriannuels

AP 202204

Aménagement du quartier des Favignolles

Montant TTC	Autorisation de Programme	Paiements 2022	Crédits de Paiement		
			2023	2024	2025
Prévision Antérieure	336 000,00 €	0,00 €	44 040,00 €	191 960,00 €	100 000,00 €
Nouvelle situation	336 000,00 €	0,00 €	21 576,05 €	66 537,96 €	247 885,99 €

Niveau d'endettement et Capacité de désendettement

Il reste un capital bancaire de 1 303 828,14 € (70,22 €/habitant) à rembourser.

Sur 2024 il est prévu une Epargne Brute (CAF Brute) de 455 539 € permettant un désendettement théorique sur 2,86 ans."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (24 pour et 7 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON - Mme PAUCHARD - MM. GUENIN - CORDONNIER) le budget annexe eau 2024.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

04 AVR 2024

Mis en ligne sur le site internet le

04 AVR 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER

